



17ème législature

Question N° : 941	De M. Hervé Saulignac (Socialistes et apparentés - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Santé et accès aux soins
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Commercialisation d'un traitement contre la maladie d'Alzheimer	Analyse > Commercialisation d'un traitement contre la maladie d'Alzheimer.
Question publiée au JO le : 15/10/2024		

Texte de la question

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur le refus européen de mise sur le marché du premier traitement capable de réduire le déclin cognitif chez les malades d'Alzheimer. Le 24 juillet 2024, l'Agence européenne du médicament (EMA) a rendu un avis défavorable à la mise sur le marché de ce traitement, le Leqembi, commercialisé par les laboratoires Eisai et Biogen, qui a été approuvé dès 2023 aux États-Unis d'Amérique, mais également au Japon, en Chine, en Corée du Sud ou encore en Israël. Cette nouvelle génération de traitements contre les stades débutants de la maladie d'Alzheimer suscitait pourtant l'espoir de millions d'européens atteints par la maladie. En effet, l'Agence européenne du médicament a estimé que les bénéfices du traitement étaient insuffisants pour compenser les risques associés, notamment en matière d'effets secondaires. Parmi les principaux, on note des hémorragies et des œdèmes cérébraux. Toutefois, hormis de rares cas, ces effets secondaires demeurent bien souvent contrôlables et sans graves conséquences pour les malades. En France, cette décision suscite l'incompréhension et la colère des 1,2 million de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles, ainsi que de l'Association France Alzheimer qui les représente. Pour eux, c'est un double coup dur, la France étant par ailleurs le seul pays européen à avoir déremboursé les quatre médicaments symptomatiques de la maladie d'Alzheimer. Il faut rappeler que le nombre de malades ne cesse de progresser et devrait doubler d'ici à 2050, appelant l'État à anticiper ce phénomène de santé publique. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet afin de plaider pour un réexamen du dossier auprès de l'Agence européenne du médicament.